Corbeil-Essonnes-Environnement

(CEE – W912.001630)

Compte Rendu
Assemblée générale ordinaire
19 mars 2010

Ordre du jour

- Présents : 30 sur 41 membres à jour de leur cotisation 2009
  - Le quorum est atteint
- Rapport moral 2009 – Pierre Michel
- Rapport financier 2009 – Jean Marie Siramy
- Rapport d'orientation 2010 – Pierre Michel
- Vote – approbation des rapports
- Diaporama & film – Pierre Michel & Gerard Cutzach
- Présentation Essonnes Nature Environnement – Claude Trescarte
- PLU – Hélène Pavamani & Annie Duval
- Espaces verts – Sylvie Dayani
- Autres actions 2010
- Elections au Conseil d'Administration
- Cotisation 2011 – Vote
- Procès Verbal de l'assemblée générale 2009

Site de la Papeterie - 2009

- Janvier, dépôt du permis de construire phase 1 et du plan de gestion de la dépollution
- Février, accès au plan de gestion de la dépollution dans les locaux de la DRIRE
- 6 juin, CEE décide de faire un recours gracieux contre le permis délivré en date du 9 avril 2009
- Juin et juillet, CEE et Bouygues Immobilier se réunissent et font le point sur les arguments du recours
- CEE demande à rencontrer les délégués en charge des affaires de la ville
- Juin, la préfecture confirme qu'un contrôle de légalité du permis de construire est en cours
- Octobre 2009, la préfecture nous confirme la légalité du permis (après modification)
- Août, SNCF répond à notre demande d'informations sur les projets d'aménagement des gares RER
- Août, CEE publie un communiqué de presse sur le projet papeterie
- Septembre, action auprès du Conseil Général de l'Essonne pour préserver le patrimoine industriel
- Septembre, par courrier le promoteur précise les points soulevés par CEE pris en compte
- Octobre, CEE s'adresse au maire de Corbeil-Essonnes, lui demandant que le projet de construction de logements soit traité comme un véritable projet d'aménagement et Eco-quartier
- Décembre, Bouygues fait un point d'avancement des travaux de dépollution et démolition
- Janvier 2010, Ile de France Environnement publie un article de CEE
- Présentation faite le 22 janvier 2010 à M. Bechter, maire de Corbeil-Essonnes, en présence de M. le Sénateur Serge Dassault et de Bouygues Immobilier
- Constat :
    - Des avancées (pollution)
    - Le projet Ecoquartier est un point d'interrogation
    - Prise de conscience (Enclavement/déplacement, vision urbanistique, parc, patrimoine)

Montagne des glaises

- Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables aux bâtiments. En raison notamment de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène.
- Une partie de la ville se situe en zone d'aléa fort, comme la Montagne des Glaises et le nouvel hôpital. Le nouvel hôpital Evry-Corbeil se construit sur des zones auparavant exploitées pour l'extraction d'argiles vertes. Les vides laissés doivent être comblés.
- D'importantes anomalies dans plus d'une centaine de constructions sur les glaises de Juvisy ont été récemment constatées.

Installations industrielles classées

- Moulins Soufflet :
- janvier 2009, ils nous communiquent les documents suivants : contrôle des rejets atmosphériques filtrés et non filtrés, les mesures de bruit incluant les dernières mesures effectuées en novembre 2008, les mesures de bruit effectuées par Bruitparif (organisme observatoire du bruit en Ile-de-France) le 10 septembre 2007, à la demande de la DRIRE Ile-de-France. Le bruit reste au delà des limites
- Hélio-Corbeil : pas de rencontre en 2009
- Altis :
- mai 2009, Altis informe CEE de l'avancement des travaux de réhabilitation environnementale sur le site d'Altis. Ces travaux seront réalisés avant fin 2009
- La commission préfectorale se réunit en février 2010. CEE exprime son désaccord sur l'absence de plan concernant le suivi de la santé des riverains, alors que les travaux de dépollution des sols et des maisons représentent un effort important

Site Internet

- Le site internet continue sa croissance :
  - 2008 : une moyenne de 126 visites / mois, de 64 en janvier à 178 en décembre 2008
  - 2009 : une moyenne de 575 visites /mois, de 340 en janvier à 893 en décembre 2009
  - Ces chiffres incluent les moteurs de recherche
- La réorganisation par sujets a été faite et facilite l'accès à l'information
- Une galerie de photos a été mise en place
- Le forum est resté inutilisé et a été extrêmement pollué. Il est supprimé
- L'adresse courriel a changée : confluence91@gmail.com
- L'accès au site est libre

Fichier adhérents

- Le fichier est constitué
- Il comporte : nom, prénom, adresse, téléphone et adresse courriel
- Diffusion restreinte aux membres du Conseil d'administration et du bureau
- Pas de communication externe
- Dispense de déclaration à la CNIL

Rapport Financier 2009

II-:RAPPORT FINANCIER 2009:

présenté par le trésorier, Jean-Marie Siramy

	Recettes 2009 Euros	Dépenses 2009 Euros
Solde 2009	247.28	
Adhésions à C.E.E. (dix euros)	360	
adhésions ENE et FCDE		70
Frais téléphonique Internet Poste		
Frais administratif modification adresse		31.00
Frais bancaires		64.91
photocopies		18
Achat livre		25
Emploi des contributions volontaires (travail collectif PLU et autres dossiers)	1500	1500
Recette TA		
Frais avocat		
Subvention exceptionnelle		
Total recette 2009	2107.28	
Total depense 2009		1708.91
Solde 2008 eurocompte	398.37	
Livret bleu association	153.12	

Elargissement de l'association - 1

- Le périmètre de compétences de CEE a été étendu aux communes environnantes
- Le nombre d'adhérents a sensiblement augmenté en 2009
- L'environnement nous concerne individuellement et collectivement
- Le nombre de sujets augmente et ils nécessitent d'être travaillés en profondeur
- CEE continuera à croître en 2010
- Le mode de fonctionnement : pilotage en réunion du conseil d'administration de 7 membres doit être adapté
- Le bureau s'est réduit à 2 membres

Elargissement de l'association - 2

- Proposition de 2 membres supplémentaires au CA et d'un bureau de 3 membres
- Mis en place de pôles avec un binôme du CA
- Coordination des pôles par le bureau

Pôle	Binôme
Papeterie/La Nacelle – Grands projets	Gérard Cutzach / ?
PADD & zonage	Sylvie Dayani / Hélène Pavamani
PLD/PLU – liaisons douces, berges de l'Essonne	Sylvie Dayani / Yves Yserd
Patrimoine paysager bâti	Hélène Pavamani / Jacqueline Serin
Espaces naturels	Annie Duval / Marie Françoise Prades
PPR	Annie Duval / Yves Yserd
Rayonnement électromagnétique, mesure de bruit & pollution Eclairage public	Pierre Michel / Gérard Cutzach
Installation industrielles classées	Jean Marie Siramy / Pierre Michel

Opération Essonne propre Essonne verte (EVEP)

- Proposée par le conseil général
  - Fournit gants, sacs, benne (Communauté d'agglomération)
- Action de nettoyage conjointe des 5 associations :
  - CEE, ADRCE, Riverains de Robinson, AICE, Robinson fait son panier
- Berges de l'Essonne, de Combes Marnès vers canoë/kayak
- Faire connaître l'opération
- Samedi 8 mai de 10:00H à 16:00H, rendez vous vers canoë/kayak

Teeshirts logo CEE

- En vente dans cette salle au profit de l'association

Demande d'agrément

- Une première demande faite fin 2008 sans succès
- Raisons :
  - Notoriété de CEE et visibilité des actions
  - Support des institutionnels
  - Niveau financier
- Nouvelle demande à considérer fin 2010

Rapport d'orientations 2010 - 1

- Le Président, sur la base du bilan passé, rappelle:
  - le besoin d'approfondir la connaissance des dossiers (tels: couloir aérien, intercommunalité, nouvelles réglementations ‹dont schémas d'urbanismes›, demandes PC & IC, PLU, PLD,…).
  - la nécessité de développer la légitimité et la représentativité associative de CEE et de présenter demande de subvention et d'agrément.
  - le souci d'éviter la confusion, préjudiciable pour l'association, de l'intérêt général qu'elle défend et des intérêts particuliers de ses membres.
  - Le souci d'adapter le mode de pilotage des activités de CEE, compte tenu de l'accroissement du nombre de ses membres et des sujets traités.
- Ceci entraîne :
  - que les membres actuels promeuvent les adhésions, pour permettre le maintien et assurer l'accroissement de CEE. Le site Internet de l'association et le triptyque de présentation constituent des supports simples et pratiques pour promouvoir l'action de l'association et favoriser la communication, ainsi que des présentations des activités de CEE.
  - De mettre en place le pilotage par pôle .

Rapport d'orientations 2010 - 2

- L'assemblée générale de CEE réunie le 19 mars 2010 décide de mandater le président:
- **Résolution 1**: pour intenter tout recours et si nécessaire, ester en justice, contre toute atteinte à l'environnement en général et contre les éventuelles autorisations de permis de construire liées à un urbanisme anormal et aux activités industrielles et/ou installations classées.
- **Résolution 2**: pour maintenir et développer le site Internet.
- **Résolution 3**: pour réexaminer l'opportunité de demander l'agrément de l'association au titre d'association de défense de l'environnement à fin 2010, contribuer à la transversalité entre associations de manière à mutualiser les différentes cultures et pratiques associatives et étendre l'action de Corbeil-Essonnes-Environnement sur toute la ville et les communes voisines, notamment les deux intercommunalités d'EVRY et de Seine-Essonne.
- **Résolution 4** : pour réexaminer l'opportunité d'une demande de subvention au Conseil Général à fin 2010.

Vote des rapports

- Rapport moral 2009 : approuvé à l'unanimité des membres
- Rapport financier 2009 : approuvé à l'unanimité des membres
- Rapport d'orientations 2010 : approuvé à l'unanimité des membres

Essonnes Nature Environnement

- Claude Trescarte

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 1

- Rappel de quelques notions de base sur le PLU et son élaboration
  - Définition : Le PLU est le principal document de planification qui fixe les règles de l'aménagement urbain et doit s'inscrire dans un projet plus large tenant compte des perspectives : le PADD.
  - Le PLD-Plan Local de Déplacement- doit être intégré au PLU. Le PLU est un document administratif.
  - Il doit être en lien et en cohérence avec d'autres documents pour inscrire la commune dans une logique de territoires avec les communes voisines, le département, la région et l'Etat.

- Donc 2 mots-clés : COHERENCE et COMPATIBILITE

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 2

- Les autres documents :

- 1-le PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
  - Document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 20 à 30 ans.
  - Pour Corbeil, le PADD de 2005 est trop succinct

- 2-le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale (loi SRU déc. 2000)
  - Porte sur un territoire déterminé, et est mis en place par un établissement public regroupant les collectivités locales du périmètre.
  - Pour Corbeil : existence inavouée d'un SCoT entre les 2 agglos Centre Essonne et Seine Essonne + Villabé

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 3

- 3-le PDU : Plan de Déplacement Urbain
  - Emanation de la loi SRU de décembre 2000, il concerne tous les déplacements d'un périmètre déterminé sur 5 à 10 ans. Le PLD doit être en cohérence avec le PDU
  - Pour Corbeil : absence de PLD ; s'il y avait un, il doit se référer au STIF-Syndicat des Transports Ile de France.

- 4-le PLH : le Plan Local de l'Habitat (2004)
  - est déterminé par l'intercommunalité pour 5 à 6 ans en cohérence avec l'Etat et les autres collectivités territoriales. Ce plan prend en compte les besoins et la répartition des logements, leur amélioration
  - Pour Corbeil, se référer au PLH en ligne : taper PLH CASE

- 5-le SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile de France
  - Il détermine les objectifs à 30 ans en matière d'urbanisme, de transports et d'aménagement d territoire et prône le juste équilibre entre zones urbaines et espaces naturels

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 4

- Dispositifs d'organisation :
  1. Le conseil municipal inscrit l'élaboration du PLU et son organisation
  2. La décision est notifiée aux autorités territoriales et économiques ainsi qu'aux autorités des communes limitrophes (qui seront les PPA-Personnes Publiques Associées)
  3. Annonce légale dans la presse locale
  4. Lancement des études préalables (par les cabinets d'urbanistes) pendant lesquelles doit être organisée la concertation la plus large, avec si le maire le souhaite, la consultation d'associations compétentes en matière d'aménagement d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacement.
  5. 2 mois au plus tard avant l'arrêt du projet, débat au Conseil municipal sur les orientations du PADD
  6. Le CM arrête par délibération le projet de PLU
  7. Le projet est soumis pour avis aux PPA sur un délai de 3 mois
  8. Le projet + les avis des PPA est soumis par un arrêté du Maire à enquête Publique pendant 1 mois sous la responsabilité d'un Commissaire-Enquêteur.
  9. Le projet peut être infléchi et modifié suite à l'enquête publique
  10. Le projet est proposé en délibération pour approbation au conseil municipal

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 5

- Situation au 19 mars 2010 :
  - Lors du Conseil municipal du 22 février dernier, le Maire qui a la charge personnelle de l'urbanisme de la ville, a demandé l'annulation de la procédure de révision du PLU engagée en 2008. Cela veut dire qu'une nouvelle révision va donc être lancée. Mais l'annonce est faite sans calendrier.
  - Le bureau CEE a réagi et souhaite que très rapidement un calendrier soit fixé, ce qui permettrait d' amorcer véritablement le travail. Courrier adressé au maire le 14 mars (lecture de la lettre).
  - Le PLU de 2005 reste donc, de fait, le document de référence en matière d'urbanisme aujourd'hui.
- Quelles sont nos inquiétudes ?
  - De nouveaux permis de construire incohérents qui engendrent une densification non maîtrisée peuvent sans obstacle voir le jour
  - Des projets qui auraient besoin d'être revus ne le seront pas
  - Les zones N sont en danger : Parc de la Nacelle, Cirque de l'Essonne et la rivière toujours à l'abandon
  - Toujours pas de PLD
  - La non prise en compte du patrimoine bâti
  - Et surtout : une absence de vision globale pour le présent et pour l'avenir, sans prise en compte des territoires plus larges

PRESENTATION DE LA POSITION DE CEE SUR LE PLU 6

- Perspectives et moyens CEE 2010 :
  - Entreprendre une véritable initiation pédagogique sur le PLU : ateliers PLU auprès des adhérents ; information PLU auprès des citoyens
  - La vigilance militante : s'informer très précisément de tout ce qui apparaît -pancartes, affichage administratif et/ou publicitaire, rumeurs

- L'action : nous la voyons de 2 ordres :
  1. Dans la négociation si nous travaillons avec ou dans la Commission extra-municipale d'Urbanisme
  2. Dans l'opposition par l'utilisation systématique de la procédure du recours gracieux à l'encontre de tout projet incohérent

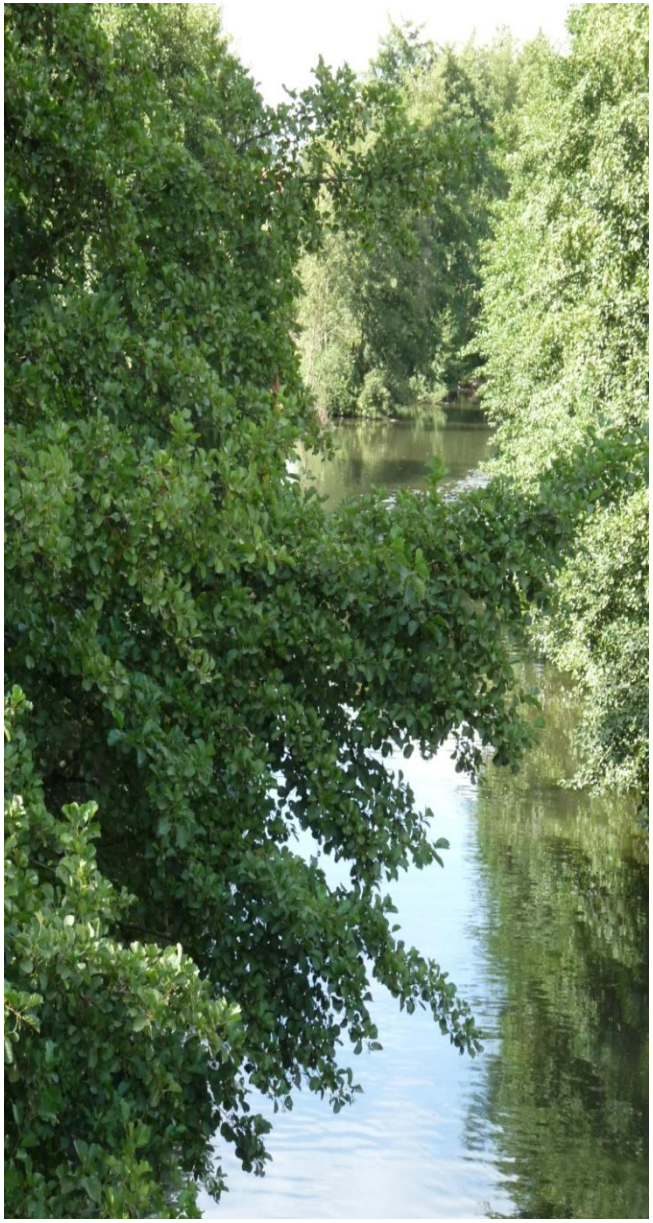

Urbanisation et Espaces Naturels à Corbeil-Essonnes

Une zone Naturelle en constante régression

Des espaces verts supprimés depuis 2005

- ✓ Espace boisé du nouveau site de l'hopital Sud Francilien (20 ha) (ancienne zone N)
- ✓ Ancienne pépinière et friches (répertoriées ZNIEFF) de la ZAC de la montagne des glaises (9ha)
- ✓ Clos Lecomte site de l'association jardin potager/ lotissement entre les rues de la Liberté et Montagne des glaises (N)
- ✓ Les rives de l'Essonne/à 5 m des berges Résidence de la « Porte d'Essonnes » 165 logements, parkings en sous sol (9 900 m^2) (EPR)
- ✓ Les jardins en cœur d'Ilot suite aux démolitions- reconstructions des bâtiments de la nacelle entre la rue de la papeterie et la rue Bernardin de Saint Pierre
- ✓ Alentours du site de l'hôpital Gilles tout le long du Bd Henri Dunant/ logements neufs(EPR)
- ✓ Les cœurs d'ilots à l'arrière du Bd John Kennedy/ logements neufs

Des compensations ni de même nature ni de même qualité

- ✓ Pour l'hôpital SF la compensation est en dehors du périmètre communal
- ✓ ZAC de la montagne des glaises en partie compensée
  sur des délaissés paysagers : rond point, talus de Francilienne, aménagement parc public à l'emplacement de bâtiments démolis.
- ✓ Le clos Lecomte, le Bd H.Dunant,le Bd J Kennedy, les jardins de la Nacelle, ne sont pas compensés,
  s'appliquent les règlements par zone (espaces perméables)
- ✓ Résidence de « la Porte d'Essonnes » EPR non compensé < 1ha (9 900m²) pas soumis à autorisation .

Les répertoriés :

- ✓ **La seine et ses berges** (répertoire national)
- ✓ **Le cirque de l'Essonne** (répertoire national)
- ✓ **Parc de Chantemerle**

Mais également

- ✓ Le square de la ruelle du Mort Voisin
- ✓ Le bras de rivière sous le parking d'Atac
- ✓ Les allées A. Briand et le quai
- ✓ M. Riquiez sont espaces verts publics.

Les oubliés du PLU

- **Le Parc de la Nacelle** n'entre pas dans l'inventaire « des espaces verts publics »
- **La rivière Essonne** considérée comme une coupure urbaine
- Le square Dalimier, déjà amputé, ne figure pas à l'inventaire des espaces verts publics de la commune.
- Le Moulin du Laminoir et son espace.

Leur utilité

- **En milieu Urbain:**

  - Maintien de la perméabilité des sols:
  Infiltration des eaux de ruissellement,
  Assurer **l'équilibre hydrologique des sous-sols**

  - Lutter contre les inondations:
  - Par l'installation de bassin de rétention, en cas de fortes pluies.
  - Création de zone d'expansion de crues

  - Support pour des liaisons douces

- **En général:**

  - Conservation de la biodiversité
  - Espace paysager
  - Lutte contre les inondations
  - Déplacements doux
  - Lieux de loisirs

Les Espaces Naturels Sensibles, c'est quoi?

- ✓ Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).
- ✓ La préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :
- ✓ **- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique)**
- ✓ **- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente)**
- ✓ **- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).**
- ✓ **L' Espace Naturel Sensible**
  C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002

http://www.essonne.fr/environnement/patrimoine_naturel/les_espaces_naturels_sensibles/

Qu'est ce qu'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique?

Inventaire national et/ ou régional des territoires participant au maintien:

Des grands équilibre naturels,

Des milieux de vie tant végétale qu'animale

Type I et II

Associant plusieurs milieux naturels interférents entre eux.

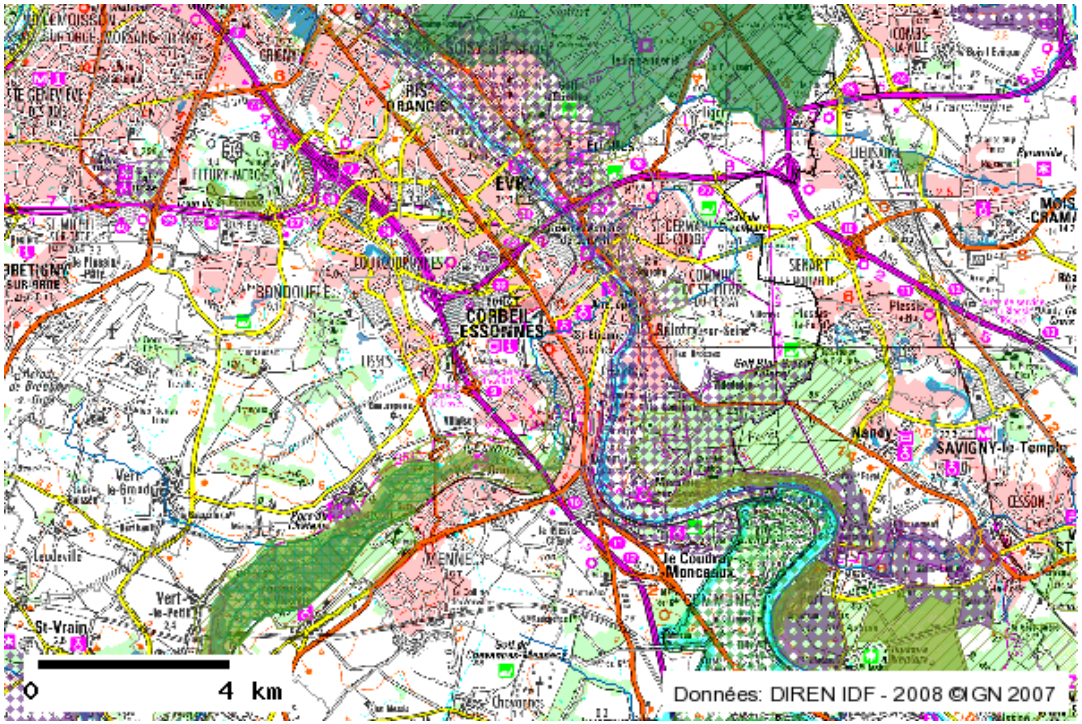

Corridors verts et corridors bleus

Cartographie en Essonne

Source Conseil Général 91

Autres actions 2010

- 13 juin : CEE se propose de participer à la brocante des Riverains de Robinson
- 18 septembre : Balade sur les chemins du cirque de l'Essonne avec AICE
- 23 octobre : Fête du potiron avec les riverains de Robinson

Election au Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration est actuellement composé de :

Hélène PAVAMANI - Gérard CUTZACH - Sylvie DAYANI - Annie DUVAL
Paulin SERIN - Jean Marie SIRAMY - Pierre MICHEL

élus pour 3 ans lors de l'assemblée générale de mai 2008, et présent au complet

- Pas de démission , deux candidatures : Marie Françoise Prades & Yves Yserd
- Vote de l'Assemblée Générale : Marie Françoise Prades et Yves Yserd sont élus à l'unanimité au conseil d'administration pour 3 ans
- Le nouveau Conseil d'administration est donc composé de :

Hélène PAVAMANI - Gérard CUTZACH - Sylvie DAYANI - Annie DUVAL - Paulin SERIN - Jean Marie SIRAMY - Pierre MICHEL – Marie Françoise PRADES – Yves YSERD

Election au Bureau

- Le bureau est actuellement composé de :

- Jean Marie Siramy, trésorier et secrétaire général, formateur, nationalité française
- Pierre Michel, président, ingénieur, nationalité française

- élus pour 1 an par le conseil d'administration 2009 lors de l'AG en avril 2008.
- Candidature :
- Pierre Michel & Jean Marie Siramy se représentent à leur poste respectif
- Yves Yserd, cadre retraité, nationalité française, au poste de secrétaire général

- Le Conseil d'administration, à l'unanimité vote pour le bureau 2010 :
  - Pierre Michel, 37 avenue Darblay, ingénieur, nationalité française, au poste de président
  - Jean Marie Siramy, 13 rue du 14 juillet, cadre formateur, nationalité française , au poste de trésorier
  - Yves Yserd, 24 rue Louis Robert, cadre retraité, nationalité française , au poste de secrétaire général
  - Tous trois habitant Corbeil-Essonnes

Proposition de modifier la cotisation 2011

- Le Conseil d'administration propose de modifier le montant de la cotisation pour 2011 :

- Cotisation simple 2010 : 10 €, soutien 15€ ou plus
- Cotisation simple 2011 : 15 €, soutien 20€ ou plus
- Vote en assemblée générale : approuvé à l'unanimité

Procès Verbal de l'assemblé générale 2009 Corbeil Essonnes Environnement (W912.001630)

- Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale 2009 s'est tenue le 19 mars 2010 à la maison du parc Chantemerle, Corbeil-Essonnes
  - Membres présents 30 sur 41 à jour de leur cotisation 2009
  - Conseil d'administration : 7 présents sur les 7 membres
  - Bureau : 2 présents sur les 2 membres
- Rapport moral : approuvé à l'unanimité
- Rapport financier : approuvé à l'unanimité
- Rapport d'orientations : approuvé à l'unanimité
- Election au conseil d'administration de Marie Françoise Prades et de Yves Yserd : à l'unanimité des membres
- Election au bureau de Yves Yserd au poste de secrétaire général : approuvé à l'unanimité du conseil d'administration
- Modification de la cotisation 2011 qui passe à 15€ de base & 20€ en soutien : approuvé à l'unanimité des membres
- Signature du bureau :

Président	Trésorier	Secrétaire général
Pierre Michel	Jean Marie Siramy	Yves Yserd

Fin de l'assemblée générale 2009